



Mairie de
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,
le vendredi 12 mai 2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Madame le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, en séance ordinaire, à la salle du conseil en Mairie, le

MARDI 23 MAI 2023
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 14 mars 2023
- 3- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 4 avril 2023
- 4- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 5- Prémption par la commune de biens soumis aux dispositions de l'article L 213-2 du code de l'urbanisme relatif au droit de prémption des espaces naturels et sensibles – Parcelles cadastrées section B, numéros 53, 63, 71,72,73,173,175,176,330 et 1940, sises lieux-dits Perreal, le Temple, les Tamisiers et les Julianes
- 6- Dénomination des voies : premièrement, celle située à l'est des parcelles communale AA66, AA226 et AA228 depuis la rue du pré clos desservant la Résidence « La Colombe » ; deuxièmement, la voie transversale entre l'est et l'ouest des parcelles précitées ; troisièmement, la voie située à l'ouest desdites parcelles rejoignant la rue du pré clos ; quatrièmement le cheminement piéton longeant le ruisseau à l'ouest desdites parcelles et rejoignant l'impasse du Puits
- 7- Constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur des parcelles communales au profit du Syndicat des Eaux « Durance-Ventoux » pour l'exploitation d'une conduite de distribution d'eau potable déclarée d'utilité publique

- 8- Convention tripartite entre la commune de Saint-Saturnin-les-Apt, la commune de Gargas et l'Association Départementale des Francas de Vaucluse relative à l'organisation et au financement d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pendant une partie des vacances scolaires d'été 2023 sur la commune de Saint-Saturnin-les-Apt
- 9- Fonctionnement de l'ACCEM de Gargas – Fixation des tarifs
- 10- Avenant n°5 à la convention d'adhésion de la commune de Gargas au programme SEDEL (Services Énergétiques Durables en Luberon) ÉNERGIE
- 11- Avenant n°2 à la convention d'adhésion de la commune de Gargas au programme SEDEL EAU
- 12- Commande publique – Adhésion au dispositif d'achat groupe de l'UGAP pour la fourniture et l'acheminement d'électricité – Autorisation donnée au Maire pour signer et notifier les marchés issus de l'appel d'offre
- 13- Institution du régime indemnitaire pour les agents de la filière police municipale
- 14- Prise en charge d'un sinistre par la commune (bris de glace d'une voiture occasionné par un employé municipal)
- 15- Questions diverses

Le Maire, Laurence LE ROY

